



25, Route de Licques
62890 CLERQUES
Tél. 03.21.35.06.32
Fax. 03.21.85.46.78

République Française
Département du PAS-DE-CALAIS
Arrondissement de SAINT-OMER
Canton de Lumbres
Commune de CLERQUES

Registre des Arrêtés du Maire n° 006 -2020

**ARRETE portant INTERDICTION de la circulation
Sur la route du Val (arbre couché)
Le 12 mai 2020 de 13h00 à 18h00**

Monsieur Marc GARENAUX, Maire de la Commune de Clerques,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par arrêté du 6 novembre 1992,
Vu la circulaire ministérielle n°86.230 du 17 juillet 1986 sur la répartition des pouvoirs de police en matière de circulation routière, notamment le paragraphe I.1.3 relatif à la police de la circulation à l'intérieur des agglomérations,
Vu la demande de Monsieur Gabriel BERLY, Maire de Landrethun-lès-Ardres, en date du 12 mai 2020,
Considérant la nécessité de prendre toutes les mesures de sécurité pour permettre le bon déroulement des travaux repris en objet,

ARRETE

Article 1 : A compter de ce jour, et pour une durée d'une après-midi, des travaux auront lieu sur la route du Val. Les travaux prévus consistent à dégager la route pour cause arbre au sol.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place.

Article 3 : Madame la Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Ardres, Monsieur le responsable de l'entreprise Sade Dunkerque, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié et transmis à Madame le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saint-Omer.

Fait à Clerques, le 12 mai 2020

Marc GARENAUX,
Maire

